



Changement de nom de famille

Par BASTI

Mon père à la retraite souhaite changer son nom de famille pour y accoler celui de sa mère par le biais de la procédure simplifiée. Après réflexion, je trouve la démarche légitime et souhaite que mon nom soit également modifié pour devenir composé. Est-ce que ma fille de 10 ans peut également "bénéficier" de ce changement?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379[/url]

"Le changement de votre nom impacte le nom de vos enfants, mineurs ou majeurs, qui portent votre nom, en totalité ou en partie.

Si votre enfant a moins de 13 ans, informez son autre parent des conséquences de votre changement de nom sur celui de votre enfant commun."